

Résumé des démarches d'harmonisation

Travaux sylvicoles non commerciaux 2022-2023

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite harmoniser les secteurs de travaux sylvicoles non commerciaux 2022-2023 présentés ci-dessous. Afin que les mesures d'harmonisation puissent être adoptées, veuillez acheminer vos préoccupations avant le mardi 8 mars 2022 à 15 h à Mme Isabelle Parent, à l'adresse courriel suivante : isabelle.parent2@mffp.gouv.qc.ca.

Notez que lorsqu'un secteur a fait l'objet d'une harmonisation pour les travaux de récolte commerciale, les mesures d'harmonisation convenues sont transférées aux travaux sylvicoles non commerciaux, lorsqu'applicable.

REBOISEMENT

Consiste à recréer le peuplement forestier d'avant la récolte, soit par :

- La **plantation** : Mettre en terre de jeunes plants pour créer ou restaurer un peuplement forestier ;
- Le **regarni** : Mettre en terre des plants dans les espaces sans régénération naturelle afin d'atteindre une densité d'arbres adéquate ; ou
- L'**enrichissement** : Introduire, réintroduire ou augmenter une essence d'arbre en raréfaction ou de plus grande valeur ou pour accroître la biodiversité.

DÉGAGEMENT DE PLANTATION

Le dégagement est un traitement sylvicole d'éducation qui vise à maîtriser la végétation concurrente afin de libérer les arbres d'avenir d'essences désirées. Il est effectué au stade de semis *diamètre à hauteur de poitrine inférieur à 1 cm).

NETTOIEMENT

Le nettoyage est un traitement sylvicole d'éducation qui vise à maîtriser la végétation concurrente afin de libérer les arbres d'avenir d'essences désirées. Il est effectué au stade de gaulis (diamètre à hauteur de poitrine entre 1 et 9 cm).

La récolte forestière des secteurs où est réalisé du nettoyage a eu lieu avant 2013. Il n'existe donc pas de mesure d'harmonisation transférable.

ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE

L'éclaircie précommerciale est une coupe qui permet de réduire la densité d'une jeune forêt, généralement entre 10 et 20 ans, dont les arbres sont trop serrés. Cette éclaircie est dite précommerciale, car les arbres coupés sont trop petits pour en faire la mise en marché.

La récolte forestière des secteurs où est réalisé de l'éclaircie précommerciale a eu lieu avant 2013. Il n'existe donc pas de mesure d'harmonisation transférable.



Secteur	TROIS_LACS_DE_LA_TOUR
Localisation	TNO Zec Collin
Types de travaux	Préparation de terrain
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur LEDUC TROISLACSDELATOUR</p> <p>ZEC Collin : Éviter de faire ces travaux durant la chasse à l'original à l'arc et à la carabine surtout pour les secteurs au nord de la ZEC.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>ZEC Collin : Remettre les chemins en état après les travaux.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. »✓ Mesure générique Table GIRT : En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire. <p>ZEC Collin : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt. <p>TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-03-0127 et 14-03-0126</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	ADANYS
Localisation	TNO Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur ADANYS</p> <p>TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-01-0034 et 14-10033</p>



	<ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>RFRM : Envoyer un courriel à la Réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	---

Secteur	ANTOINE
Localisation	TNO
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur ANTOINE</p> <p>TNO : Valider avec l'association du lac Devenys si l'intervention risque d'être bruyante.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Les baux de villégiatures sont situés à une distance de 1,5 km du chantier ANTOINE. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	BEAULIEU_MURRAY
Localisation	TNO Pourvoirie du Milieu
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur BEAULIEU Résumé des démarches d'harmonisation — secteur MURRAY</p> <p>Pourvoirie : Envoyer un courriel à la Pourvoirie qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Pourvoirie : Conserver une lisière de 10 m au bord des chemins sans traitement pour le petit gibier.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Afin d'assurer les investissements du MFFP (survie des arbres plantés dans le passé), le chantier BEAULIEU_MURRAY doit être traité au complet.



Secteur	BORY
Localisation	Saint-Michel-des-Saints Zec Collin
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p><u>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur BORY</u></p> <p>TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-03-0054</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. <p>ZEC Collin : Remettre les chemins en état après les travaux.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. »✓ Mesure générique Table GIRT : En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire. <p>ZEC Collin : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	BRUNEAU_2021
Localisation	TNO Zec Collin
Types de travaux	Préparation de terrain



Mesures d'harmonisation	<p><u>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur BRUNEAU</u></p> <p>TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-03-0127</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>ZEC Collin : Éviter de faire ces travaux durant la chasse à l'original à l'arc et à la carabine surtout pour les secteurs au nord de la ZEC.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>ZEC Collin : Remettre les chemins en état après les travaux.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. »✓ Mesure générique Table GIRT : En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire. <p>ZEC Collin : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--------------------------------	--

Secteur	CANARD_BLANC
Localisation	Notre-Dame-de-la-Merci
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.

Secteur	CAPRICORNE
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Éducation de peuplement



Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. <p>ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--------------------------------	--

Secteur	CASEY_FER_A_CHEVAL
Localisation	TNO Zec Boullé
Types de travaux	Préparation de terrain
Mesures d'harmonisation	Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.

Secteur	CHAMPAGNE
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur CHAMPAGNE</p> <p>ZEC Boullé : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	CHARLAND_HAUTEUR_NICOLE
Localisation	TNO Zec Collin
Types de travaux	Reboisement



Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur CHARLAND Résumé des démarches d'harmonisation — secteur HATEUR NICOLE</p> <p>ZEC Collin : Éviter de faire ces travaux durant la chasse à l'original à l'arc et à la carabine surtout pour les secteurs au nord de la ZEC.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>ZEC Collin : Remettre les chemins en état après les travaux.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. »✓ Mesure générique Table GIRT : En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire. <p>ZEC Collin : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--------------------------------	--

Secteur	DEVENYS_OUEST
Localisation	TNO
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur DEVENYS OUEST</p> <p>TNO : Valider avec l'association du lac Devenys si l'intervention risque d'être bruyante.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Les baux de villégiatures sont situés à une distance de 1 km du chantier DEVENYS_OUEST. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	DORIDE
Localisation	TNO Pourvoirie du Milieu



Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none">• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062. <p>Pourvoirie : Envoyer un courriel à la Pourvoirie qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Pourvoirie : Conserver 10 m au bord des chemins sans traitement pour le petit gibier.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Afin d'assurer les investissements du MFFP (survie des arbres plantés dans le passé), le chantier DORIDE doit être traité au complet.

Secteur	DUSSEAULT
Localisation	TNO
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none">• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062. <p>TNO : Valider avec l'association du lac Devenys si l'intervention risque d'être bruyante.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Les baux de villégiatures sont situés à des distances de 300 m et 1,5 km du chantier DUSSEAULT. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	EVRON
Localisation	TNO Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur EVRON</p> <p>RFRM : Présence camping de groupe près du bloc (5 ha) à l'extrême sud-ouest du chantier EVRON. Aviser la réserve faunique 30 jours minimum avant le début des travaux pour ce secteur. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt. <p>RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par



	<p>règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.</p> <p>TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-01-0025 et 14-01-0026</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées.
--	--

Secteur	GATE
Localisation	TNO Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur GATE</p> <p>TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-01-0038.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>RFRM : Envoyer un courriel à la Réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	GRAINS
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur GRAINS</p> <p>MRC : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-05-0094.</p>



	<ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	--

Secteur	HEURTIN
Localisation	TNO Zec Boullé
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. <p>ZEC Boullé : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	LONEY_DARGIE
Localisation	TNO
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur DARGIE Résumé des démarches d'harmonisation — secteur LONEY</p> <p>TNO : Valider avec l'association du lac Devenys si l'intervention risque d'être bruyante.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Les baux de villégiatures sont situés à des distances de 300 m, 500 m et 2 km du chantier LONEY_DARGIE. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.



Secteur	MARDI_2021
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <p>MRC : Valider avec l'association du lac Devenys si l'intervention risque d'être bruyante.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Les baux de villégiatures sont parsemés au travers du secteur MARDI_2021. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. <p>ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	MASITGOUCHE
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none">• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062. <p>MRC (St-Zénon) : Contacter détenteur de piégeage 14-05-0092</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées.



	<p>ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	---

Secteur	MORIN
Localisation	TNO Réserve faunique Mastigouche
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur MORIN</p> <p>TNO : Contacter détenteur de piégeage 04-02-0426</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. <p>RFM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>RFM : Envoyer un courriel à la réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	MOSQUIC
Localisation	TNO Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur MOSQUIC</p> <p>TNO : Contacter détenteur terrain de piégeage 14-01-0027 et 14-01-0028</p>



	<ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. <p>RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>RFRM : Envoyer un courriel à la réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	--

Secteur	PELLETIER
Localisation	TNO
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur PELLETIER</p> <p>TNO : Valider avec l'association du lac Devenys si l'intervention risque d'être bruyante.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les TSNC peuvent engendrer du bruit (débroussailleuses). Les baux de villégiatures sont situés à des distances de 250 m à 450 m du chantier PELLETIER. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	POISSON_CHAMPAGNE
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur CHAMPAGNE</p> <p>Résumé des démarches d'harmonisation – secteur POISSON</p> <p>ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p>



	<ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	--

Secteur	RICHARD
Localisation	TNO Zec Lavigne
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur RICHARD</p> <p>ZEC Lavigne: S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse à l'original à l'arme à feu.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>ZEC Lavigne : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	SAINDON_BARRAGE
Localisation	Saint-Michel-des-Saints
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	Résumé des démarches d'harmonisation — secteur SAINDON

Secteur	SIRET
Localisation	TNO Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none">• Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062. <p>Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.).</p>



	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse. ✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. RFRM : Envoyer un courriel à la réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. ✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	---

Secteur	WOLFE
Localisation	Saint-Zénon Zec des Nymphes
Types de travaux	Éducation de peuplement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062. Trappeurs (ATPQ) : Réduire l'éducation de peuplement au strict minimum sur une surface donnée et que les travailleurs aient comme instruction de conserver les espèces fruitières non commerciale et non compétitrices (ex. cormier, sorbier, viorne, etc.). ✓ MFFP : Dans la majorité des cas (à l'exception des éclaircies précommerciales par puits de lumière) la totalité de la végétation compétitrice doit être coupée afin d'assurer la survie et la croissance optimale des arbres d'avenir d'essences désirées. ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. ✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt.

Secteur	ZÉRO
Localisation	TNO Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<p>Résumé des démarches d'harmonisation — secteur ZÉRO</p> <p>RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse.</p>



TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

Les mesures d'harmonisation ci-après
énumérées ont été **adoptées le 29 mars 2022**

	<ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. <p>RFRM : Envoyer un courriel à la réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ MFFP : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt.
--	---